



Compte rendu de la commission de suivi de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle Mercredi 30 novembre 2016

Présents :

M. Gérard Liot – Maire d'Aussac-Vadalle
Mme Anne Berthebaud – Conseillère Municipale et trésorière de l'Adeq
Mme Patricia Rivolet – Maire de Nanclars
M. Laurent Richaud – Directeur du groupe CDMR
Mme Juliette Chauvière – Responsable foncier et environnement du groupe CDMR
M. Stéphane Serrier – Chef de carrière d'Aussac-Vadalle
M. Alain Boussarie – Représentant de Charente-Nature
M. et Mme Barriol – Habitants d'Aussac
M. René Laurent – Habitant de Vadalle
Mme Danièle Nicouleau – Habitante d'Aussac
M. et Mme Cartier – Habitants de Ravaud
Mme Danielle Lacomme – Habitante de Ravaud
M. Francis Lacomme – Habitant de Ravaud et Président de l'Adeq
Mme Régine Liot – Habitante de Ravaud
M. Jean Moufflet – Habitant de Ravaud
Mme Geneviève Moufflet – Habitante de Ravaud et secrétaire de l'Adeq

Excusés :

M. Xavier Berger – Conseiller Municipal
Mme Henriette Barlier – Habitante d'Aussac
M. Sinan Erdogan – Habitant de Ravaud
Mme Nicole Turcot – Habitante de Ravaud.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Recueil des remarques des participants
- Intervention du représentant de l'exploitation

M. Gérard Liot, Président de la commission de suivi de carrière ouvre la séance à 18h40. Il commence par lire la lettre d'excuse de Mme Barlier qui évoque les nombreuses années passées dans cette commission, et qui sans moyen de locomotion et maintenant âgée indique qu'elle n'assistera plus à ces réunions. M. Liot la remercie bien vivement pour sa présence à ses côtés.

M. Liot demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la commission de novembre 2014. Personne ne faisant de remarque le compte rendu est adopté. Il rappelle que les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la commune. Il donne ensuite la parole aux participants pour un tour de table.

Mme le Maire de Nanclars, prend la parole et évoque un problème de bruits pour ses administrés dès 3h30-4h du matin en plein été ; les horaires sont-ils conformes ?

M. Richaud indique qu'en été les horaires sont effectivement plus tôt, mais qu'actuellement ils sont de 6h à 18h.

Mme Moufflet fait remarquer que l'eau du ruisseau de Ravaud par moments, devient blanche en raison de calcaire en suspension. Mme Chauvière est venue le 22/11/2016 pour constater l'état du lit du ruisseau, et répond que des analyses sont prévues pour vérifier la qualité de l'eau.

Mme Moufflet évoque également les fissures que Mme Chauvière a constatées dans le carrelage de leur maison, et que Mme Moufflet suppose dues aux tirs de mines.

M. Liot donne lecture d'un SMS d'un habitant de la commune (Vadalle) au sujet du tir de mine qui a eu lieu le même jour à 12h08 et qui a fortement retenti dans la commune.

Plusieurs personnes confirment que celui-ci était particulièrement violent.

M. Laurent prend à ce sujet la parole sur les fissures également dans son carrelage mais aussi au sujet de ses portes intérieures qui ne verrouillent plus parce que les chambranles se sont décalés. Il évoque la dépréciation foncière.

Mme Nicouleau a été surprise car le tir du 22 novembre n'était indiqué sur aucun des 3 panneaux prévus à cet effet (église, lavoir, mairie). M. Serrier précise que le responsable de cet affichage était absent et que son remplaçant, moins habitué à cette procédure, a oublié cet affichage. Des consignes seront données à l'équipe pour que l'affichage de tous les tirs soit effectif.

Est évoqué également un autre tir de mine dont la date n'a pas été précisée en réunion, mais qui a été particulièrement intense vers 9h30. Tir de GSM ?

Mme Danielle Lacomme explique la panique de clients de ses chambres d'hôtes, après un tir de mine, particulièrement puissant.

Mme Chauvière répond qu'elle est prête à venir elle-même, constater sur place.

Elle affirme que les niveaux de vibrations ne peuvent pas endommager de façon significative les habitations ; mais elle explique qu'à chaque tir de mines on ressent des vibrations qui sont de deux types : celles ressenties par le sol et celles transmises par les airs, ces dernières étant les plus désagréables.

Elle préconise, si l'on est certain que les tirs endommagent les habitations, de faire une déclaration aux compagnies d'assurance.

M. Laurent reprend la parole et s'interroge sur le devenir du patrimoine bâti.

M. Liot intervient et évoque trois points :

- la possibilité de poser des sismographes afin de vérifier s'il y a vraiment des vibrations entraînant des dégradations.
- faire une déclaration de sinistre par les habitants auprès des compagnies d'assurance.
- mettre des témoins au niveau des fissures dans le carrelage.

Pendant cet échange de remarques faites par les habitants sur les tirs de mines très désagréables, provoquant peut-être la dégradation foncière, Mme Chauvière et M. Richaud interviennent à plusieurs reprises, pour défendre leur position.

Ils ne nient pas l'aspect désagréable des tirs expliquant une nouvelle fois la propagation des ondes par la terre et par l'air ; mais affirment par lecture d'articles, et par projection de schémas qu'ils sont conformes à la réglementation Française, qui est bien plus protectrice pour nos concitoyens, que la législation Allemande ou Américaine (voir pièce jointe).

L'arrêté du 22/09/1994 indique que les tirs de mine ne doivent pas propager des vibrations pondérées supérieures à 10 mm par seconde, et le niveau acoustique ne doit pas être supérieur à 125 décibels par seconde.

M. Richaud indique que le seuil de confort est de 115 dBI, et affirme que leurs tirs sont bien en dessous de tous ces niveaux préconisés. Il pense que le ressenti des habitants n'a rien à voir avec la réalité des tirs.

Il propose donc de mettre à la disposition des personnes qui le demanderaient un sismographe qui pourrait être mis à plusieurs endroits et à plusieurs reprises.

Il insiste sur le fait que pendant la construction de la LGV, qui a été une période de production intense, il n'y a eu que 65 tirs sur 52 semaines, que les charges unitaires par trou ne sont que de 6 kg

et ce de façon constante, alors que la limite possible est de 14 kg ; donc il respecte parfaitement les normes.

Il souligne que les avancées technologiques en la matière, apporteront sans doute plus de confort dans les années à venir, et insiste sur le ressenti exacerbé des habitants.

Pour étayer ses affirmations, il reprend une étude faite entre janvier et octobre 2016 à Ravaud, où la vitesse pondérée est entre 0 et 2, et la surpression en dessous de 120 dB.

Il évoque aussi la possibilité de faire moins de tirs, mais avec davantage de trous contenant la même charge explosive par trou ; chaque trou étant amorcé avec un micro retard, les vibrations engendrées seront les mêmes qu'auparavant pour une quantité abattue plus importante.

M. Liot se pose la question de placer un sismographe à l'intérieur des maisons, là où le ressenti est le plus intense. M. Richaud et Mme Chauvière sont d'accord.

Les sismographes sont étalonnés par la société qui effectue les tirs de mine.

Mme Danielle Lacomme revient sur la qualité des eaux au lavoir.

M. Laurent insiste sur la quantité d'eau et sa limpidité, rejetée par la carrière.

Les réponses de Mme Chauvière et de M. Richaud sont qu'une explication sur l'eau a déjà été donnée lors d'un autre suivi de carrière précédent; que le fond de la carrière réceptionne l'eau météorique ainsi que les eaux du bassin versant, et qu'il n'y a aucune prise d'eau dans quelque nappe que ce soit.

M. Boussarie préconise de faire une déclaration pour ce qui est des fissures dans les carrelages, aux polices d'assurance.

Mme Barriol intervient pour dire que la lutte contre les carrières est inégale : c'est le pot de terre contre le pot de fer. Et que de toute façon, ils se trouvaient coincés entre les deux carrières.

Mme Régine Liot met l'accent sur la saleté des routes et de l'impact sur les voitures qui de ce fait ont des réticences à emprunter celle de la Duchesse. M. Richaud évoque l'accident de l'employé chargé du nettoyage qui n'a pas pu être remplacé.

M. Jean Moufflet invite Mme Chauvière à lui rendre une nouvelle fois visite pour constater le désagrément auditif constant lorsque la carrière est en activité et lorsque les vents sont portants.

M. Cartier revient sur le tir de mine du 22/11/2016 qui a provoqué une coupure de courant chez lui.

M. Liot, compte tenu de l'heure avancée, ne souhaite pas revenir sur les autres nuisances, le bruit et la poussière largement évoquées à chaque commission, mais reprend les objectifs prévus pour 2015 :

- recyclage des matériaux : l'objectif était de 15 %. M. Richaud reconnaît que cet objectif n'est pas atteint.

- Il en est de même pour la mise en place de sprinklers en bordure de la plateforme de stockage pour l'amélioration de l'abattage des poussières. L'achat de tuyaux a bien été approvisionné ; mais c'est tout. M. Richaud affirme vouloir entreprendre ces travaux. Pour ce retard il évoque à nouveau l'accident du travail d'un salarié qui a fortement perturbé les activités.

Après ces multiples échanges liés aux nuisances, la deuxième partie porte sur le projet d'extension de la carrière ; projet à l'étude et dédié pour le moment et encore pour un certain temps, à une large concertation.

Il est évoqué la nécessité de continuer à extraire car le calcaire est ici de grande qualité et il sert à de multiples chantiers, allant des routes, en passant par les terrains de football synthétiques, les chantiers d'enfouissement, les matériaux de construction ...

Le projet est au nord ouest de la carrière actuelle, de part et d'autre de la RD115, en direction de la nationale 10, avec comme prévisions :

- un déplacement des installations
- avec une étude de bardage du concasseur pour réduire les nuisances
- la mise en place de merlons
- le maintien des bois et taillis en bordure des extensions prévues afin de maintenir la circulation des espèces.

L'étude de bardage concerne les installations actuelles, car la date de déplacement n'est pas vraiment prévue avant 7 ans au mieux. Ce bardage permettrait de réduire fortement les bruits.

M. Richaud insiste sur le fait de la complexité du dossier. Il faut faire réaliser des études sur la flore, le milieu hydrologique, sur l'acoustique et sur le rendu paysager.

Il faut en référer à deux communes, au Conseil Départemental, à la Préfecture et autres entités (DREAL, etc.).

C'est donc un dossier complexe que le groupe CDMR entend déposer en ayant pris tout le temps nécessaire pour une bonne concertation avec tous les acteurs, et également avec les habitants des communes concernées.

Actuellement, il dit étudier le maintien de la RD 115 en l'état avec la construction d'un passage sous la route pour les camions, et un déplacement des installations entre 7 et 10 ans, avec encasement des installations et bardage acoustique.

Après présentation du projet, le Conseil Municipal d'Aussac-Vadalle est favorable car CDMR est dans une démarche d'échanges et de réduction des nuisances.

M. Liot demande une évolution du dossier plus rapide, car il n'y a pas de mesures suffisantes actuellement permettant de réduire les nuisances suffisamment pour attendre le déplacement de l'installation.

Mme le Maire de Nanclars évoque plus de nuisances pour sa commune avec ce nouveau projet et souligne que les intérêts avec la commune d'Aussac-Vadalle, à ce sujet divergent.

M. Liot dit vouloir bien croire ce qu'on lui présente, en particulier la nouvelle implantation non exposée aux vents, et la construction de merlons appropriés, et insiste sur la rétrocession des terrains à la commune avec leur réaménagement effectif.

Il demande à ce que la durée qui ne soit pas trop longue et invite M. Richaud à être plus précis sur le calendrier. Il souhaite un dépôt de dossier en 2017.

M. Lacomme, Mme Moufflet reprennent l'idée que le réaménagement de l'ancienne carrière doit se faire concomitamment avec la nouvelle extension. Le reboisement doit être effectif en bordure de la carrière et non ailleurs sur le département.

M. Richaud explique qu'un phasage est prévu et souligne que 15 à 30 % des matériaux extraits ne sont pas commercialisés et servent au réaménagement.

Pour ce qui est d'un calendrier : 2017 devra être l'année de la concertation entre tous les acteurs sur le projet. M. Richaud insiste sur la nécessité de confiance entre toutes les parties ; il veut une nouvelle organisation qui apporte à tous et non au détriment.

L'ensemble des participants est d'accord pour que le dialogue s'instaure et que des échanges constructifs aient lieu.

M. Boussarie attend également de prendre connaissance du projet et souligne qu'il devra impacter le moins possible les riverains.

Mme le Maire de Nanclars prêche pour l'emploi de matériels plus récents et de meilleure qualité en particulier pour les engins roulants.

Conclusion : le Président remercie l'assemblée pour les échanges, la participation et indique que le compte rendu de cette commission sera mis en ligne.

Le Maire,
Gérard LIOT



